



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-47

ASSAINISSEMENT

**24 - Signature de l'avenant n° 1 au marché public relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 2 : Réhabilitation par l'intérieur (Opération n° 486 B)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

**Date de la convocation :** le 22 mars 2018,

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** David DUPUTEL - Délégué Titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

**Présents : 42**

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Gilles MENAT (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE), Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Bernard DE WAELE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de PISCOP), Marc LEBRETON (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Luc VILLERMIN (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Alain SORTAIS et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 4**

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES) a donné pouvoir à Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

**Présents sans droit de vote : 1**

Louis LE PIERRE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE)

Accusé de réception en préfecture  
20180328-2018-47-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2018  
Date de réception préfecture : 06/04/2018

## **ASSAINISSEMENT**

**24 - Signature de l'avenant n° 1 au marché public relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 2 : Réhabilitation par l'intérieur (Opération n° 486 B)**

### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le marché public concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 2 : Réhabilitation par l'intérieur, a été attribué au groupement d'entreprises SEIRS TP (mandataire) et SEGEX (cotraitant) le 27 mars 2017.

L'avenant a pour objet de rectifier les prestations effectuées dans le cadre du marché public. Certains postes de dépenses ont augmenté de manière imprévisible, en raison de sujétions techniques imprévues, notamment pour le fraisage des canalisations de diamètre 200 millimètres.

Cette modification du marché est conforme à l'article 139-3° du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Le marché public a été attribué pour un montant de 91 974,20 € HT (tranche ferme) et 51 493,00 € HT (tranche optionnelle).

Le montant de l'avenant représente un montant de 11 068,30 € HT sur la tranche ferme, soit une augmentation de 12,04 % du montant de la tranche ferme initiale.

Les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

Le nouveau montant du marché correspondant à la tranche ferme est de 103 042,50 € HT.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres du 19 février 2018.

### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

**Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,**

**Vu le marché public pour les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 2 : Réhabilitation par l'intérieur (Opération n° 486 B),**

**Vu l'avenant n° 1 ayant pour objet de rectifier, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,**

**Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1 ayant un impact financier de 11 068,30 € HT, soit une augmentation de 12,04 % du montant du marché initial,**

## ASSAINISSEMENT

24 - Signature de l'avenant n° 1 au marché public relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 2 : Réhabilitation par l'intérieur (Opération n° 486 B)

### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public pour les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 2 : Réhabilitation par l'intérieur (Opération n° 486 B), ayant pour objet d'augmenter certaines prestations et de modifier les quantités prévues au marché,
- 2- **Prend acte** que le montant de l'avenant n° 1 est de 11 068,30 € HT, soit une soit une augmentation de 12,04 % du montant de la tranche ferme initiale,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 mars 2018

Guy MESSAGER  
  
Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 06/04/18  
Affichée le : 06/04/18  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.